

CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023

Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France
environnemental ou SDRIF-E

Amendement sur la carte n°1 « Maîtriser le développement urbain »
et la carte n°2 « Développer l'indépendance productive régionale »
En lien avec le document : « Compléter le réseau de transport existant »

Texte de l'amendement :

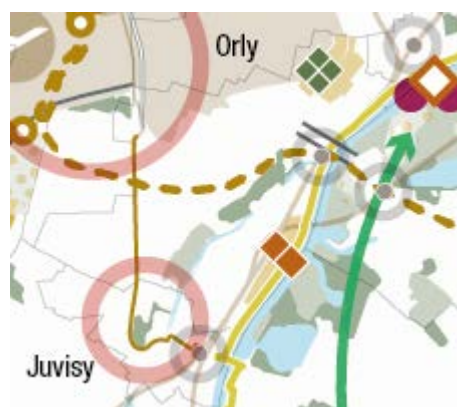
Département de l'Essonne (91)
Villes d'Athis-Mons et Vigneux

Le projet de franchissement routier de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux est retiré du SDRIF-E.

Le double trait gris, représentant le franchissement entre Athis-Mons et Vigneux, est supprimé.



Carte 1



Carte 2

Exposé des motifs de l'amendement :

**NON AU CONTRESENS HISTORIQUE D'INSCRIRE AU SDRIF DIT ENVIRONNEMENTAL DES
PROJETS D'EXTENSION ET DE CRÉATION DE VOIRIES !**

L'urgence climatique implique une action rapide et radicale des pouvoirs publics pour atténuer l'ampleur des dérèglements et s'adapter à ses conséquences sur nos vies. Aussi, les projets d'infrastructures routières lourdes ne peuvent plus être privilégiés par rapport aux options de transports en commun.

Le SDRIF-E inscrit un projet de pont si haut qu'il devient viaduc entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine pour relier le A6 et la N6. Ce projet des années 1960 est régulièrement ressorti des cartons par le Président du département de l'Essonne malgré le budget faramineux (entre 130 et 400 millions d'euros selon les différentes études) et la caducité des arrêtés d'intérêt général (depuis 2012).

L'infrastructure traverserait en outre une zone protégée qui comprend un jardin partagé remarquable de 4000m² (le jardin Jovet) et un petit bois en pleine ville. Alors qu'ils subissent déjà de plein fouet les nuisances de l'aéroport d'Orly, les habitants des deux villes se positionnent largement contre ce projet qui vise à accroître les passages de voitures et de camions.

Les deniers publics ne peuvent subventionner un projet inutile, obsolète et climaticide et doivent, au contraire, être redirigés vers le prolongement du T7. Ce dernier, projet d'amélioration des transports

Conseil régional
Pôle Écologiste

en commun, ne bénéficie malheureusement pas du même degré de volontarisme politique que les nouvelles routes superfétatoires présentes en nombre dans ce nouveau SDRIF.

Pour toutes ces raisons, les élu.es du Pôle Écologiste demandent une nouvelle fois l'abandon du projet de franchissement routier de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux.

La Présidente du groupe :



Ghislaine Senée